

COMMUNE DE CHASSORS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2010 à 20 h 30

Modifié par Madame Le Maire,

Étaient présents :

Mme Pauline NOE, Maire

M. Jean-Claude SAUSSEAU, Mme Marie-Christine DELAGE-FINCK, M. Didier ANDRIEUX, M. Pierre MAROLLEAU, Adjoints

Mme Jacqueline CORNETTE, Mme Virginie DELOUME, Mme Alexandra NOMPEX, Mme Nathalie ROULET, Mme Félicia AMISSE, M. François BOURGOIN, M. Patrick LAFARGE, M. Laurent PELLERIN, M. Jean-Luc PLAINFOSSE, M. Eric VERGER, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 février 2010

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30

Le Conseil élit Mme Jacqueline CORNETTE, secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour sont présentés par Mme le Maire:

1) Approbation du dernier compte rendu (séance du 03/12/2009)

Un élu demande de préciser sur le compte rendu les raisons du choix de l'entreprise SAVARIAU.

Mme le Maire explique que c'est avant tout la conception même du projet élaboré par l'entreprise SAVARIAU qui a motivé le choix d'une majorité des membres du conseil, cette conception étant le critère principal au niveau du cahier des charges.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation des Comptes de gestion/ Comptes administratifs

Mme le Maire présente et commente l'ensemble des comptes de gestion. Elle constate que les charges émises sont très proches du prévisionnel tout en apportant des précisions principalement sur les postes de charges et de recettes faisant apparaître un solde relativement important.

A cette occasion, le conseil décide de revoir le prix des photocopies facturées au public.

Noir et blanc :

A4	0,15 €
A4 R/V	0,25 €
A3	0,25 €
A3 R/V	0,30 €

En couleur :	A4	0,30 €	
		A4 R/V	0,50 €
		A3	0,50 €
		A3 R/V	0,60 €

Les associations continueront à bénéficier d'un tirage de 500 copies A4 noir et blanc, équivalent à 250 couleurs.

Comptes de la commune

➤ Total des dépenses de fonctionnement: **388 098,08 €**

➤ Total des recettes de fonctionnement: **586 210,43 €** (+ report du résultat de fonctionnement 2008: 229 891,85 €, soit un total de **816 102,28 €**)

➤ Total des dépenses d'investissement : **404 947,61 €**

➤ Total des recettes d'investissement : **220 782,59 €**

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2009 est excédentaire de **198 112,35 €** (capacité d'autofinancement)

En investissement, le résultat de l'exercice 2009 est déficitaire de **184 165,02 €**

Accord de principe DM travaux de voirie

Madame le Maire explique que le coût des travaux de voirie 2009 a été provisionné sur 2 opérations (41 et 83), et demande au Conseil un accord de principe pour faire un virement de l'opération n° 83 eaux pluviales (solde 25 000 €) vers l'opération n° 41 travaux de voirie. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

Relevé topographique RD 15

Madame le Maire propose plusieurs devis et demande au conseil de prendre la décision, prix hors taxe €.

TOPO 16	5 620, 00
ROUGELOT	5 450, 00
MOREAU J.C	5 200, 00

Après délibération le conseil choisit à l'unanimité le géomètre Monsieur MOREAU Jean-Claude et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Travaux salle de la Pointe

Madame le Maire propose plusieurs devis et demande au conseil de prendre la décision.

Après délibération le conseil décide à l'unanimité de faire faire les travaux d'isolation par les entreprises suivantes :

GRANDEAU-M pose placo et isolation laine de verre	prix hors taxe 4 848,00
Entreprise MALLET déplacement des conduits de gaz Et extracteur	1 357,50
SARL CARLES menuiserie	<u>3 079,40</u>
Total	H.T 9 284,90 €

Et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Assemblée générale des associations

Le club informatique le 18 novembre à 20 h.

Le club de pétanque aura sa réunion le 19 novembre à 20 h 30 salle ancienne mairie,

Ramassage des sacs jaunes

Modification du calendrier de ramassage le lundi des semaines paires le 23 novembre, le 7 décembre et 21 décembre 2009.

Travail des agents communaux un élu les rencontre tous les vendredis pour faire le point, la liste des travaux est distribuée aux élus qui en prennent connaissance.

Remarques :

- Les bacs à fleurs route de Sigogne sont abîmés,
- Devant l'ancien bar « l'Imprévu » de l'eau pluviale stagne,
- Sur la place de la Croix un arbre est mort,
- Le réverbère Impasse Puybernard éclaire la rue et non la place, un élu explique que la place est privée, la commune a proposé aux propriétaires de l'aménager, 2 sur 3 ont refusé.

Echo

- Un message dans l'Echo de Chassors adressé aux agriculteurs et viticulteurs a fait un tollé général de la part des agriculteurs. Madame le Maire a envoyé un courrier d'excuses à chacun.

- Prévoir une date buttoir pour recevoir les informations par les associations.

La séance est levée à 23 heures15.

Assainissement : Le résultat de clôture cumulé en fonctionnement de **44 722,98 €** sera affecté en report à nouveau au compte 110. En investissement est constaté un résultat de clôture excédentaire de 129 702,71€.

CCAS : Le résultat de clôture en fonctionnement de **1 138,38 €** sera affecté en report à nouveau.

Il est procédé au vote sur l'affectation de l'ensemble des résultats.

Présents : 15

Pour : 15 voix

6) **Modification des statuts communautaires**

Les membres du conseil ont reçu par courrier les modifications des statuts communautaires qu'ils ont pu étudier. Mme le Maire précise que la loi stipule de faire procéder au vote par les conseils municipaux des communes membres lors de modifications des statuts de la communauté de communes. Elle précise par ailleurs qu'un article a été ajouté concernant le marché couvert de Jarnac.

A la question de la Présidente du CCAS sur l'existence d'un CIAS, il est répondu qu'il n'existe pas de compétence sociale.

Les modifications sont votées à l'unanimité.

7) **Renouvellement de la convention ATESAT**

La durée de la convention est de 1 an, renouvelable chaque année par vote du conseil. Son coût est de **247,05 € HT** mais une élue précise que cette convention est indispensable pour la rédaction des arrêtés de voirie et d'alignement en particulier. Le renouvellement est voté à l'unanimité.

8) **Convention avec la Poste**

Mme le Maire rappelle la proposition qui avait été faite par des élues pour la fabrication et la commercialisation d'enveloppes pré-timbrées de la Poste portant l'identification de notre commune. L'ensemble du conseil vote « pour » de manière unanime. Le choix des images à y faire figurer se fera en commission.

9) **Délibération recette GRDF**

La commune perçoit 420,23 € pour 8 450 mètres de conduites sur le territoire communal. Le conseil vote pour le renouvellement de cette recette à l'unanimité.

10) **Orientations budgétaires**

Pour le projet de boulangerie, Mme le Maire indique que la CDC a donné un avis favorable pour qu'une étude du local soit réalisée par un architecte, mais que c'est la Chambre des Métiers qui donne son aval pour l'aide financière. Mme Le Maire a déjà rencontré un architecte avec un élu, mais demeure le problème du terrain à acquérir. Mme le Maire suggère de faire une proposition au propriétaire du terrain contigu à l'Imprévu pour un prix de 25 € le m² constructible (1250 m²) et 4,50 € pour le surplus (3644 m²) soit un total de 47 648 €.

A la question de Mme le Maire « *est-ce qu'on continue pour acheter ce terrain ?* », il est répondu par 11 voix pour et 4 abstentions.

Il est précisé que si la responsable de l'Imprévu est très favorable à notre projet de boulangerie sur ce terrain, des oppositions se font entendre de la part de certains boulangers et maires des alentours, ainsi que des habitants de la commune.

Plusieurs conseillers évoquent le problème du parking qui pourrait être résolu par l'aménagement de la place de la croix, comme cela était dans le passé, ce qui permettrait la venue d'autres commerçants pour un petit marché. Un élu répond qu'il appartient au commerce de l'Imprévu de faire un parking sur son terrain.

Pour la MAFPA, le responsable de la commission précise que la délibération du Conseil Général aura lieu fin mars et que notre commune répond aux critères. 11 maisons sont prévues dans le programme départemental.

Le projet de PLU est voté à l'unanimité. Le CAUE va être appelé pour l'établissement du cahier des charges.

Aménagement de la traversée du bourg de LUCHAC – Le relevé topographique est réalisé. Plusieurs élus rappellent la dangerosité de cette route de part le nombre de véhicules et la vitesse. Mme le Maire confirme que Luchac est le plus dangereux donc pour elle prioritaire.

Elle propose de faire réaliser une esquisse par le CAUE. Suite à une remarque d'une élue sur l'utilité de cette esquisse, puisque une étude est incontournable, (comme l'a prouvé le projet d'aménagement route de Jarnac), une discussion

s'engage et débouche sur une décision unanime du conseil pour un cahier des charges par le CAUE et une étude par un bureau d'architectes avec mise en concurrence.

Un élu souhaiterait que des travaux soient également prévus sur le bourg de CHASSORS. Mme le Maire propose que soit étudiée l'entrée du bourg en venant de Jarnac.

Mme le Maire propose l'acquisition du bâtiment actuellement en vente dans la zone artisanale pour faire un nouvel atelier communal. Une proposition de 72 000 € pourrait être faite à Me TORELLI chargé de la liquidation judiciaire mais une évaluation par le service des Domaines paraît utile avant tout engagement.

11) Informations diverses

Un élu évoque le terrain situé à côté du terrain de boules, où avait été envisagée la construction éventuelle de la MAFFA. D'après les informations recueillies par 2 élus lors de leur consultation de la carte communale, ce terrain ne serait pas constructible. Après vérification, Mme le Maire confirme, qu'effectivement, ce terrain est non constructible.

Mme le Maire évoque les élections des 14 et 21 mars et établit un calendrier des permanences avec les membres du conseil.

Le responsable de TRADE WAY MUSIC (cours de guitare) demande à utiliser gratuitement la salle de l'ancienne mairie une fois par mois le jeudi. Il est précisé qu'il ne s'agit plus d'une association mais d'un régime d'auto-entrepreneur. 2 élus émettent des réserves du fait qu'il s'agit d'une entreprise et que notre accord risque de créer un précédent.

Mme le Maire soumet la décision au vote. 8 pour, 4 abstentions et 2 contre. La demande est donc accordée.

Les membres du conseil sont invités à visiter la salle de la pointe et le local informatique samedi 27 février à 11 H.

Vu l'heure tardive, Mme le Maire demande au conseil si elle doit répondre aux questions posées par une élue par mail du 22 février. Cette dernière admet que si certaines questions peuvent être évoquées lors d'un prochain conseil, elle exige qu'il soit répondu sur les points de l'ordre du jour demandés et non retenus.

Ci-après réponses de Mme le Maire.

- a- vote d'une aide pour Haïti (1€ par habitant de la commune)-
réponse : sera étudié lors du vote des subventions pour le budget 2010.
- b- Fixation d'une date pour une réunion publique destinée à faire le point sur les deux années de mandat et recueillir l'expression des administrés –
réponse : Nous avons été élus pour 6 ans. Des réunions publiques auront lieu pour des projets bien précis.
- c- Fixation d'une date pour la journée propreté 2010 (avril ou mai souhaitable)
après concertation, il est décidé à la majorité de faire cette journée tous les ans. Mme le Maire .déclare qu'elle aura lieu fin mars.
- d- Décision de faire effectuer un bilan énergétique des bâtiments de la commune par l'ADEME dans le but de faire des économies d'énergie
réponse : Il sera bon de demander au SDEG un diagnostic énergie sur la commune ; un bilan énergétique global n'est pas envisagé.

L'Echo de Chassors élaboré par la Communauté de Communes a été mal distribué et de nombreux administrés ne l'ont pas reçu. La CDC est en pourparler avec la Société chargée de la distribution.

Un élu rappelle les propos tenus, lors de la cérémonie des vœux, par un des employés municipaux à l'égard de certains conseillers. Il souhaiterait une rencontre avec cette personne. S'il y a eu effectivement remise en cause du management des employés municipaux, à aucun moment le travail de ces derniers n'a été critiqué. Il s'agit donc de propos déformés portant atteinte à la réputation des conseillers mis en cause. S'agissant de propos tenus lors d'une réunion publique il demande qu'un droit de réponse puisse être fait dans le journal local de l'Echo de Chassors. Mme le Maire refuse.

Le vote du budget aura lieu le 07 avril.

La séance est levée à 00H10